

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Villenave d'Ornon - Plan Garonne - Plan d'actions pour la préservation des zones humides de la vallée de l'Eau Blanche - Fonds de concours 2011 -  
Décision - Convention**

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin d'assurer la requalification et la reconquête des territoires liés aux fleuves Garonne et Dordogne, la Communauté Urbaine de Bordeaux a mis en œuvre un plan d'actions cohérent et fédérateur à travers un schéma validé par le Conseil de Communauté, en juin 2000, dénommé "Plan Garonne".

Afin de redonner une nouvelle dynamique à ce programme, la Communauté Urbaine a adopté, par délibération n°2003/0698 du 19 septembre 2003, un plan de relance 2003-2006 sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles répondant aux objectifs suivants :

- Objectif 1 : être en relation directe ou fonctionnelle avec le fleuve (ports de plaisance, haltes nautiques, pontons, maison du fleuve, transports fluviaux...).
- Objectif 2 : favoriser sa découverte ou sa réappropriation par la population (cheminements, belvédères, bâtiments remarquables...).
- Objectif 3 : mettre en valeur le fleuve et les espaces naturels liés (berges, marais, zones protégées ou d'expansion des crues...).

La ville de Villenave d'Ornon souhaite réaliser un plan d'actions pour la préservation des zones humides de la vallée de l'Eau Blanche dans le cadre de l'appel à projets de l'Agence de l'Eau Adour Garonne intitulé "Acquérir les zones humides pour mieux les préserver" dont la commune a été lauréate le 30 septembre 2010. Cette opération s'inscrit dans la continuité du Plan Garonne qui représente un territoire continu et d'intérêt communautaire.

Le plan de gestion de la zone de préemption des espaces naturels sensibles (ZPENS) porte sur un territoire situé au sud est de Villenave d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion de cet espace est planifiée sur deux sites : les prairies bocagères de l'ENS et certaines prairies de Baugé localisées.

Ce territoire recouvre 78 ha d'espaces naturels sensibles humides qui constituent un corridor écologique jouxtant des zones d'habitats en cours de densification.

Ces espaces naturels revêtent un intérêt déterminant pour la préservation des milieux et de la biodiversité.

L'inscription de ces sites en ZPENS oblige la commune de Villenave d'Ornon à ouvrir ce site au grand public et, donc, à réaliser les travaux nécessaires comme l'aménagement de cheminements doux et d'observatoires réalisés selon les préconisations du plan de gestion afin de préserver certains habitants et de ne pas perturber la faune du site.

#### Impact du plan d'actions

Le projet comporte un volet économique à moyen terme par la (ré) installation d'un jeune éleveur sur les prairies bocagères où sera implantée une ferme permettant l'hivernage du bétail occupant l'espace naturel.

#### Partenariat

Le plan d'actions s'étale sur 5 ans (2011-2016) : il bénéficie de la reconnaissance de l'Agence de l'Eau pour les acquisitions foncières et les actions du plan de gestion. Le Conseil général de la Gironde reconnaît également ce site d'intérêt départemental et apporte son soutien au programme d'actions.

Cette opération dont le coût est évalué à 90 308 € H.T. pour l'année 2011 est réalisée sous maîtrise d'ouvrage communale. Elle est inscrite au contrat de co-développement 2009-2001 dans la fiche action n°15.

### **1 – Contenu de l'opération**

Les actions proposées sont articulées autour de trois volets d'intervention.

- **Volet 1. Restauration des milieux**

Sur la partie bocagère, qui couvre une surface de 17,9 ha, un certain nombre d'opérations sont prévues pour la restauration des milieux :

- Nettoyage des prairies en cours d'enfrichement
- Nettoyage des saules par girobroyage
- Entretien des haies
- Nettoyage des berges
- Entretien pastoral par le Conservatoire des races d'Aquitaine
- Fauchage

- **Volet 2. Missions de suivi et d'accompagnement**

Ces mesures de gestion, tels les suivis écologiques et les relevés floristiques, ornithologiques, etc., nécessitent le recours à un bureau d'études extérieur.

- **Volet 3. Communication**

Il est prévu trois supports de communication

- Une plaquette d'information sur l'ENS
- Une exposition photos sur la faune et la flore de l'ENS
- Un recueil écrit de témoignages sur la mémoire de l'ENS

## **2 – Prise en charge**

Par délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 un fonds de concours d'un montant de 3 946 € a été versé à la commune de Villenave d'Ornon pour l'Etude de réalisation d'un plan de gestion des espaces naturels sensibles de la vallée de l'Eau Blanche.

La commune de Villenave d'Ornon a fait une demande de dérogation pour démarrage anticipé des travaux au mois de septembre 2011.

Cette opération s'inscrit dans le contrat de co-développement 2009-2011 signé en 2009 entre la CUB et la commune de Villenave d'Ornon, fiche action n° 15.

Elle correspond en nature d'opération à l'objectif 3 du Plan Garonne.

Conformément aux modalités habituelles de soutien financier de la CUB, il s'avère possible d'apporter une aide sous la forme d'une subvention d'équipement au titre de l'article L5215-26 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que "afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté Urbaine et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux concernés. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours".

Ainsi, la participation de la CUB sera de 27 432 € correspondant à 30 % de l'estimation globale qui se monte à 90 308 € H.T.

Le tableau ci-dessous précise les dépenses et les recettes correspondantes.

<b>BUDGET PREVISIONNEL 2011</b>				
<b>DEPENSES (€ H.T.)</b>		<b>RECETTES (H.T.)</b>		
		<b>Participation</b>	<b>%</b>	<b>€</b>
Restauration	38 879	Agence de l'Eau Adour Garonne	31	27 740
Mission de suivi et d'accompagnement	45 359	Ville de Villenave d'Ornon	30	27 434
		CUB	30	27 432
Communication	6 070	Conseil général de la Gironde	9	7 702
<b>TOTAL</b>	<b>90 308</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>90 308</b>

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code général des Collectivités territoriales, notamment son article n°L5215-26.

**VU** la délibération n° 2009/0444 du 10 juillet 2009 validant les principes et objectifs des contrats de co-développement à intervenir avec chaque commune membre pour la période 2009/2011.

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE**

Ce projet a pour finalité la valorisation des espaces naturels et, à ce titre, est d'intérêt communautaire.

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un fonds de concours d'un montant de 27 432,00 € est attribué à la ville de Villenave d'Ornon au titre du plan d'actions 2011 pour la préservation des zones humides de la vallée de l'Eau Blanche.

**Article 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée destinée à préciser les modalités de règlement de ce fonds de concours.

**Article 3 :**

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2011 en section d'investissement au chapitre 204, compte 204141, fonction 414, programme HE00, CRB UD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 4 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2011</b></p>
---

M. SERGE LAMAISON